

Message de Sa Majesté à la Commission nationale chargée de la préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée Générale de l'ONU consacrée à l'enfant

Louanges à Dieu,

Que la paix et la prière de Dieu soient sur le Prophète, sa famille et ses compagnons,

Mesdames et messieurs

Il Nous est agréable d'inaugurer les réunions préparatoires de la commission nationale que Nous avons chargée de préparer la contribution du Maroc à la session extraordinaire des Nations Unies sur l'enfance, considérant Notre décision de confier sa présidence effective à Notre cher frère, Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid, comme un appui fort à cette instance, une concrétisation de notre ferme volonté de promouvoir l'enfance marocaine et une mise en relief de la haute sollicitude dont nous entourons le travail de l'élite siégeant au sein de cette commission pour une bonne préparation de la participation agissante du Maroc à la conférence mondiale sur l'enfance.

Votre rencontre constitue un moment historique significatif, où l'ensemble des potentialités nationales actives dans le domaine de l'enfance agissent à l'unisson, pour étudier le bilan des efforts déployés par notre pays pour la promotion des différents aspects de la question de l'enfance et relever les défis que pose cette noble mission, fidèle en cela à l'esprit de Notre vénéré père, Feu Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu ait son âme, qui avait donné une forte impulsion à l'adhésion du Maroc à cet élan humanitaire visant à protéger les enfants, à garantir leur avenir et à préserver leur dignité. Feu Sa Majesté a signé en personne la déclaration universelle des droits de l'enfant le 3 février 1992, et mis en place un mécanisme national chargé du suivi de sa mise en application en créant l'Observatoire National des Droits de l'Enfant et en confiant sa présidence effective à notre chère soeur, Son Altesse Royale la princesse Lalla Meryem, ce qui a permis à notre pays de franchir des pas importants dans la perspective de promouvoir ces droits et de garantir la dignité de l'enfance et ce, en parfaite harmonie entre les préceptes de notre religion et nos engagements internationaux.

Nous n'avons cessé, depuis notre accession au trône, de déployer des efforts inlassables pour continuer cette marche sociale selon une stratégie nouvelle, partant de notre conviction que l'enfance marocaine est au coeur de l'investissement véritable dans nos ressources humaines afin de les préparer à relever les défis de l'avenir à travers l'accélération du programme de scolarisation du plus grand nombre d'enfants, la réduction sensible du taux de mortalité infantile en développant le programme de santé de la mère et de l'enfant, et l'insistance sur la conjugaison des efforts du gouvernement et de la société civile dans ce domaine. Nous avons consolidé Notre politique par des mécanismes et des institutions à même d'assurer la continuité et l'efficacité sur la juste voie que nous avons tracée. Nous avons créé, pour ce faire, le ministère chargé de la situation de la femme, de la protection de l'enfance, de la famille et de l'intégration des handicapés, comme Nous avons érigé l'observatoire national des droits de l'enfant en espace de rencontre où associations, secteurs gouvernementaux et experts se concertent sur le suivi de l'application de la convention des Nations Unies dans ce domaine.

«Nous avons fait du Parlement de l'enfant une institution permanente, que Nous voulons une école d'initiation à la démocratie et dont Nous avons confié la présidence à Notre soeur Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem, à laquelle Nous voulons rendre hommage pour les efforts qu'elle ne cesse de déployer afin de conférer aux institutions qu'elle préside

un rôle d'avant-garde dans la protection de Notre enfance, la défense de ses droits et l'écoute de ses revendications.

Nous voulons rendre hommage également à l'ensemble des potentialités qui ont contribué avec abnégation à la réussite de cette marche sociale.

Mesdames et Messieurs,

En dépit des acquis réalisés par Notre pays dans le domaine de la promotion de la situation de l'enfance, une stratégie nationale, à l'élaboration de laquelle contribueraient toutes les forces vives de la nation, demeure indispensable pour concrétiser Notre aspiration à faire de la prochaine décennie une étape décisive où notre enfance déshéritée passerait à une situation où elle pourra vivre dans la décence et jouir de tous ses droits, comme Nous le souhaitons. Tout ceci est tributaire de l'élaboration d'une stratégie nationale à laquelle contribuent toutes les forces vives de la nation.

Pour ce faire, Nous invitons votre commission nationale à définir ses objectifs, à fixer ses priorités et à mobiliser tous les moyens disponibles pour sa dynamisation, en plaçant au coeur de ses préoccupations, la protection de la famille en tant que noyau essentiel et naturel du développement de l'enfant et le renforcement du rôle de l'école. Elle devra également accorder de l'intérêt à la scolarisation de la jeune fille rurale, à la santé de l'enfant en vue de consolider la position distinguée de Notre pays en matière de vaccination contre les maladies meurtrières, à la lutte contre toutes les formes de mauvais traitement et d'exploitation abominable. Elle devra aussi promouvoir la situation des personnes qui ont des besoins spécifiques, tels que les handicapés en accordant un intérêt particulier aux plus jeunes d'entre eux par le biais de la qualification professionnelle, et aux délinquants en créant des tribunaux spéciaux et en faisant des centres de rééducation des espaces pédagogiques, de qualification et de soins en vue de leur réintégration sociale.

Nous incitons également Notre gouvernement à redoubler d'efforts et à coordonner ses interventions sectorielles aux plans national et régional, en renforçant les initiatives de coopération et de partenariat avec les collectivités locales et la société civile en vue d'une mise en oeuvre exemplaire de cette stratégie.

Nous exhortons notre gouvernement à oeuvrer, en parallèle, à accélérer l'harmonisation de la législation nationale avec la convention internationale relative aux droits de l'enfant, réaffirmant notre ferme détermination à aller de l'avant, à relever tous les défis, à surmonter les contraintes et à réunir les conditions qui garantissent notre engagement à respecter ladite convention.

Pour que nous puissions présenter un exemple novateur et distingué en matière de participation démocratique de nos enfants à l'élaboration et à la mise en oeuvre des contours de cette stratégie, nous invitons la commission nationale à les associer largement à sa concrétisation et aux différentes activités qu'elle est appelée à organiser pour célébrer la première décennie des droits de l'enfant.

Nous sommes optimistes quant à la nouvelle mobilisation que connaît Notre société, sous Notre conduite et Notre orientation sociale, étant convaincu que cette adhésion de Notre peuple fidèle à Notre orientation portera ses fruits en assurant la promotion de Notre enfance et sa délivrance de l'analphabétisme, de la privation et de la marginalisation.

Vous devriez, que Dieu vous protège, faire de la participation du Maroc à la prochaine session onusienne, relative à l'enfance, une participation traduisant sincèrement l'importance considérable accordée à Notre enfance dans Notre projet social, démocratique et de développement et à la hauteur des efforts et initiatives déployés par Notre pays dans ce

domaine par le gouvernement et les potentialités de la société civile, affirmant le rôle efficient du Royaume du Maroc en tant que force de proposition d'avant-garde et reconnue de tous.

Puisse Dieu vous assister et guider nos pas pour le bien des enfants de notre chère patrie pour qu'ils jouissent de tous leurs droits et qu'ils soient préparés à assumer leurs responsabilités.

Que la paix et la miséricorde de Dieu soient sur vous."